BE Mesurage - BE Vérification / BR / BC / B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essai / BE Essai

PUBLIC

Personnel executant des travaux d'ordre électrique.

PRE REQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

PROGRAMMATION

Durée : 3.0 jours - 21 h.
Pers. / session : 8 maxi
Tarif : 525 € HT (TVA : 20%)

DATES & LIEUX

Selon calendrier en ligne :
https://www.fenix-formation.fr
Le centre est accessible et adapté aux Personnes à Mobilité Réduite.

LE FORMATEUR

Ingénieur, dispose de 18 années d'expérience dans la formation et l'ingénierie du Bâtiment.

LE CENTRE DE FORMATION

Fénix Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84730198473 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, référencé QUALIOPI

CONTEXTE

Tout employeur doit habiliter son personnel qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électrique (décret N°2010-1018 du 30 août 2010 et décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010). Cette habilitation, remise par l'employeur à son salarié, spécifie la nature des opérations que ce dernier est autorisé à effectuer.

OBJECTIFS

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTE C18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

EVALUATIONS PRATIQUES & THEORIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir un examen (QCM) d'évaluation des connaissances théoriques, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.
Un contrôle pratique, comprenant exercices écrits et manipulations sur banc d'essai, fait également partie de l'évaluation du participant, auquel une note minimum de 80/100 est exigée.
L'avis favorable délivré par le centre de formation est soumis à l'obtention des notes minimales sur les 2 évaluations.
L'organisme de formation pourra présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes, et proposer des niveaux d'habilitation différents de ceux souhaités.

PROGRAMME

Tronc commun

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brulures, etc.).
Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
Reconnaitre l'appartenance des matériels à leurs domaines de tension.
Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
Identifier les limites et les zones d'environnement.
Décrire le principe d'une habilitation.
Donner la définition des symboles d'habilitation.
Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
Préciser les rôles de chacun.
Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilises dans l'environnement.
Assurer la surveillance électrique de l'opération.
Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module Mesurages et vérifications en basse tension (BE Mesurage, BE Vérification)

Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilises spécifiques aux mesurages et vérifications.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropries.
Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associes (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou de vérification.
Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réserves, etc.).
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Interventions BT générales (BR)

Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et tt.
Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilises spécifiques aux interventions BT.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropries.
Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT
Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
Décrire les opérations de consignation et les documents associes.
Réaliser les opérations de consignation.
Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réserves, etc.).
Effectuer une opération de dépannage.

Effectuer une opération de mesurage et essai.
Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Consignation en basse tension (BC)

Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
Nommer les informations et documents a échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
Décrire les opérations de consignation.
Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1, B2, B1V, B2V, B2V Essai)

Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
Pour les exécutants :
- respecter les instructions données par le chargé de travaux ;
- rendre compte de son activité.
Pour les charges de travaux :
- identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
- rendre compte de son activité.
Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
Organiser, délimiter et signaler la zone de travail. (pourB2 et B2V).
Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT
Respecter la zone de travail.
Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associes (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les charges de travaux).
Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilises spécifiques aux travaux.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropries.
Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réserves, etc.).
Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
Effectuer la deuxième étape de consignation.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour b2v essai).
Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

Module Essai en basse tension (Plate-forme d'essais et laboratoire) (BE Essai)

Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.)
Enoncer les prescriptions d'exécution des essais.
Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai.
Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT
Enoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).
Nommer les documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associes (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des essais.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'un essai.
Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilises spécifiques aux essais.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropries.
Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des essais (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réserves, etc.).
Effectuer des essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
Décrire les étapes de la consignation et les documents associes.
Réaliser des consignations sur différents types de matériels.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.